



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 avril 2010

Original : français

---

### Session de fond de 2010

New York, 28 juin-22 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre  
des objectifs et engagements convenus  
au niveau international qui ont trait à l'égalité des sexes  
et à l'autonomisation des femmes**

### **Déclaration présentée par Fondation Surgir, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2010/100.



## **Déclaration**

### **Renforcer le combat contre les crimes au nom de l'honneur**

Malgré les résolutions des Nations Unies du 15 octobre 2004 et malgré les efforts faits par les associations de femmes et les associations des droits de l'homme, au Moyen Orient et en Asie centrale le nombre de crimes (au nom de l') d'honneur est en constante augmentation et le chiffre de 5 000 meurtres par année annoncé par les Nations Unies paraît sous-estimé. Une nouvelle loi a été promulguée au Pakistan en 2004, loi par laquelle la sentence de mort sera prononcée à l'encontre des perpétrateurs de crimes d'honneur. À ce jour, cette loi est restée sans effet. Selon la Commission des droits de l'homme du Pakistan, 1 019 femmes ont été tuées au nom de l'honneur en 2008. Le Madadgar Helpline Karachi rapporte que 2 829 meurtres ont eu lieu dans la seule province du Sindh entre 2004 et 2008.

En Turquie, la nouvelle loi sur l'emprisonnement à vie pour les auteurs de crime (au nom de l') d'honneur, promulguée en 2004, est appliquée et le nombre de meurtriers a diminué, cependant le nombre de « suicides » de jeunes filles a doublé.

Chaque nouvelle loi promulguée sous la pression de l'Occident (comme l'atteste l'exemple de la Turquie pour entrer dans l'Union européenne) est contournée d'une façon ou d'une autre. Pendant ce temps, les jeunes femmes, et parfois des hommes également, meurent dans des conditions souvent extrêmement barbares (voir le cas de la jeune fille enterrée vivante en Turquie en novembre 2009). Nous demandons instamment au Conseil économique et social d'user de toute son influence auprès des gouvernements des pays concernés pour conduire à une diminution concrète, puis à une éradication de ces meurtres, au nom de la liberté et du droit à la vie. Aujourd'hui le crime (au nom de l') d'honneur a fait son apparition en Allemagne, en Belgique, en France, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Suède. Chacun de ces pays travaille pour mettre en place une politique de lutte contre ce fléau. Il a fallu que cela soit pour que le monde ouvre les yeux sur les milliers de meurtres de femmes qui ont lieu depuis toujours dans les pays concernés. Notre fondation, par son travail au Moyen-Orient, est régulièrement confrontée à des cas de jeunes femmes qui ont survécu à des brûlures au troisième degré, au poison, à l'étranglement ou à la défenestration, mais la majorité des femmes ne survivent pas. Par cette déclaration nous voulons être leur voix, que chacun sache, se réveille, agisse là où il est et que les Nations Unies s'unissent enfin et par les voies qui leur sembleront justes pour que ce massacre cesse.